



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 mai 2021 à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Selon décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence et l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La présente séance est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert  
Siège #4 - Yvan Arsenault  
Siège #5 - Adrien Quirion  
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Yvan Boucher  
Siège #3 - Richard Grenier

Formant quorum sous la présidence de monsieur Bruneau Hébert, étant donné que le maire Jacques Breton est absent.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance de travail est ouverte à 19h30 par monsieur Bruneau Hébert conseiller du district numéro 1 de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Appui et signature de la pétition du député monsieur Luc Berthold

5.2 - Dépôts du document de calcul de ristourne de 2020 de la MMQ

5.3 - Rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020

5.4 - Formation en ligne de Sygem

5.5 - Avis de motion - modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle

5.6 - Refinancement d'un montant de 241 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 23 août 2021 (R-377-11)

5.7 - Destruction de documents produits par l'élagage de dossiers

21-05-138



N° de résolution  
ou annotation

- 5.8 - Fermeture de l'hôtel de ville au public et les bibliothèques à cause de l'état sanitaire dans la MRC du Granit
- 5.9 - Augmentation du salaire minimum
- 5.10 - Fréquence d'envoi d'avis de rappel
- 5.11 - Avis à la MRC du Granit sur l'embauche d'informaticien et un archiviste
- 6 - SERVICE INCENDIE**
  - 6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie
  - 6.2 - Adoption du programme d'entraînement des pompiers de la municipalité de Nantes
  - 6.3 - Utilisation du feu vert clignotant
  - 6.4 - Délégation des recommandations pour une demande d'utilisation du feu vert clignotant
  - 6.5 - Formation des pompiers pour l'utilisation du feu vert clignotant
  - 6.6 - Embauche de monsieur Sébastien Boulet à titre de pompier volontaire
- 7 - SERVICE DE VOIRIE**
  - 7.1 - Rapport de l'inspecteur de voirie
  - 7.2 - Achats et travaux du mois - voirie
  - 7.3 - Paiement pour le service d'entretien des chemins par Travaux Agricoles Richard Lapointe
  - 7.4 - Paiement pour les travaux d'installation de caméras
    - 7.4.1 - Avis de rappel au directeur de service incendie
  - 7.5 - Service d'entretien de la génératrice
  - 7.6 - Rapport d'inspection des rues du développement Bercaïl
  - 7.7 - Soumission pour la fourniture et la livraison du MG-20b pour la rue Charles
  - 7.8 - Services professionnels pour le contrôle des matériaux dans le projet de réfection de la rue Notre-Dame et le Rang Saint-Joseph
  - 7.9 - Rapiéçage d'asphalte sur une partie de la rue Laval ( entre le 2281 et 2307 rue Laval)
- 8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**
  - 8.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées
- 9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE**
  - 9.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
  - 9.2 - Demande de modification d'une zone de limitation de vitesse au MTQ afin d'agrandir la zone de 50km/h sur la route 214
- 10 - PRÉSENTATION DES COMPTES**
  - 10.1 - Adoption des comptes
- 11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**
  - 11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 11 mai 2021
  - 11.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 11 mai 2021
- 12 - RAPPORT DU MAIRE**
  - 12.1 - Achat d'un arrangement floral afin de rendre hommage à la mère du maire de la municipalité de Nantes
- 13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**
- 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES**



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

21-05-139

**14.1 - Ouverture de l'OTJ (Organisation de Terrain de jeux) pour 2021**

**14.1.1 - Prise de position de monsieur Adrien Quirion sur l'ouverture de l'OTJ**

**14.2 - Soumission pour des modules de jeux à l'ACLN**

**14.3 - Addenda à la soumission d'entretien de gazon (Vincent Breton)**

**14.4 - Soumission pour l'entretien des modules de jeux à l'ACLN**

**14.5 - Achat de cache câble et d'extension pour la télé**

**14.6 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

**15 - DONS ET COMMANDITES**

**15.1 - Don à la fondation "Maison la Cinquième Saison"**

**16 - QUESTIONS DIVERSES**

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Yvan Arsenault que monsieur Bruneau Hébert soit maire suppléant et président de la présente séance et que l'ordre du jour soit adopté avec les insertions suivantes :**

5.9 - Augmentation du salaire minimum

5.10 - Fréquence d'envoi d'avis de rappel

5.11 - Avis à la MRC du Granit sur l'embauche d'informaticien et un archiviste

6.6 - Embauche de Monsieur Sébastien Boulet à titre de pompier volontaire

7.8 - Service professionnel pour le contrôle des matériaux dans le projet de réfection de la rue Notre-Dame et le Rang Saint-Joseph

7.9 - Rapiéçage d'asphalte sur une partie de la rue Laval (entre le 2281 et 2307 rue Laval)

9.2 - Demande de modification d'une zone de limite de vitesse au MTQ afin d'agrandir la zone de 50km/h sur la route 214

12.1 - Achat d'un arrangement floral afin de rendre hommage à la mère du maire de la municipalité de Nantes

14.1.1 - Prise de position de monsieur Adrien Quirion sur l'ouverture de l'OTJ

**Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 - Adoption du procès-verbal des séances**

**Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2021 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;**

**Par ce motif et sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Yvan Arsenault. Le procès-verbal de la séance ordinaire**



N° de résolution  
ou annotation

21-05-140

du 13 avril 2021 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.**

#### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Question de Steve Pilotte sur le sujet de la rue Charles.

Le directeur général dépose la lettre de monsieur Steve Pilotte. Les membres du conseil ont pris connaissance du document et soulignent qu'une décision sera prise au point 7.7 du présent ordre du jour.

#### **5 - ADMINISTRATION**

##### **5.1 - Appui et signature de la pétition du député monsieur Luc Berthold**

**ATTENDU QUE** l'honorable Julie Payette a été nommée gouverneure générale du Canada le 13 juillet 2017;

**ATTENDU QU'**elle a démissionné le 21 janvier 2021;

**ATTENDU QU'**elle n'a donc pas terminé son mandat habituel de cinq années et a donc occupé son poste que pendant trois ans et six mois;

**ATTENDU QU'**elle ait occupé ses fonctions pour une très brève période, madame Payette touche depuis sa démission automatiquement une rente de pension de 150 000\$ par année et un budget de représentation de 206 040\$ pour le restant de ses jours;

**ATTENDU QUE** les circonstances dans lesquelles elle a quitté ses fonctions sont excessivement troublantes;

**ATTENDU QUE** 80% des Canadiennes et des Canadiens sont favorables à lui retirer les avantages financiers qui lui sont accordés;

**ATTENDU QUE** Madame Payette, par ses comportements, a déconsidéré cette institution qu'est le poste de gouverneur général.

**Sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Yvan Arsenault,** il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes d'appuyer la pétition du député Luc Berthold de procéder sans délai à la modification de la Loi sur le gouverneur général de telle sorte que seuls les gouverneurs généraux ayant complété un cycle minimal de cinq années dans leurs fonctions puissent bénéficier d'une pension et des avantages financiers leur étant accordés;

Et  
de retirer la pension à vie et les budgets de représentation de tout ancien gouverneur général n'ayant pas complété un cycle de cinq années consécutives dans ses fonctions, comme le propose le projet de loi du sénateur Claude Carignan, et ce, dès l'entrée en vigueur du projet de loi.

**Que** la présente résolution soit transmise par le directeur général de la municipalité au bureau du député.

##### **5.2 - Dépôts du document de calcul de ristourne de 2020 de la MMQ**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents. Les documents seront classés dans les archives de la municipalité.



21-05-141

N° de résolution  
ou annotation

### 5.3 - Rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020

Dû à l'absence du maire de la municipalité, le directeur général présente les états financiers et rapports du vérificateur pour l'année fiscale finissant le 31 décembre 2020.

**il est résolu à l'unanimité** que monsieur Bruneau Hébert, maire suppléant et président de la présente séance signent les documents des états financiers finissant le 31 décembre 2021.

21-05-142

### 5.4 - Formation en ligne de Sygem

**Sur la proposition de monsieur Adrian Quirion, appuyée par madame Lynda Bouffard**, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes procède au paiement de 281,69\$ taxes incluses pour la formation du directeur général lors de l'atelier de formation en ligne de 2021 offert par l'entreprise "Infotech"

21-05-143

### 5.5 - Avis de motion - modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle

**Monsieur Yvan Arsenault donne avis de motion** qu'à une prochaine séance de ce conseil le Règlement numéro 464-21 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 461-21 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement numéro 464-21 est déposé et présenté en conseil par monsieur Yvan Arsenault.

21-05-144

### 5.6 - Refinancement d'un montant de 241 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 23 août 2021 (R-377-11)

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un prêt auprès d'institutions financier, une dépense en immobilisation en 2011 pour le système d'alimentation en eau potable par la ville de Lac-Mégantic pour le secteur Laval Nord au montant de 421 000\$;

**ATTENDU QUE** la municipalité a le choix de refinancer le solde dû en date du 23 août 2021 qui est montant de 241 000\$ ou de payer la totalité du solde;

**Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard**, il est résolu à l'unanimité de ne pas refinancer le prêt en lien avec le règlement numéro d'emprunt numéro 377-11 au montant de 241 000\$;

**Que** la municipalité autorise l'affectation de surplus non affectés afin de payer le solde et frais de l'emprunt du règlement 377-11.

21-05-145

### 5.7 - Destruction de documents produits par l'élagage de dossiers

**Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard**, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes procède à la destruction des documents cités dans la liste de destruction réalisée par HB archivistes.



21-05-146

N° de résolution  
ou annotation

**5.8 - Fermeture de l'hôtel de ville au public et les bibliothèques à cause de l'état sanitaire dans la MRC du Granit**

**ATTENDU QUE** le 5 mai 2021, le gouvernement décreta le décret 623-2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique;

**ATTENDU QUE** l'Arrêté numéro 2021-033 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 5 mai 2021;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite toujours offrir un service aux citoyens;

**Sur la proposition de** monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes ferme aux publics l'hôtel de ville de la municipalité sans arrêter les services et de fermer les bibliothèques durant la période d'urgence sanitaire, et ce jusqu'à nouvel ordre.

21-05-147

**5.9 - Augmentation du salaire minimum**

**ATTENDU QUE** depuis le 1er mai 2021, le salaire minimum passe de 13,10\$/h à 13,50\$/h

**Sur la proposition de** madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes ajuste le salaire des employés touchant le salaire minimum afin de respecter la loi.

21-05-148

**5.10 - Fréquence d'envoi d'avis de rappel**

**Sur la proposition de** monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité que les avis de rappel aux citoyens soient envoyés deux fois par année pour tout solde dû de plus de 20\$.

**Que** le premier envoi d'avis soit envoyé durant le mois de mai et le deuxième durant le mois d'octobre;

21-05-149

**5.11 - Avis à la MRC du Granit sur l'embauche d'informaticien et un archiviste**

**Sur la proposition de** monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu à l'unanimité que la municipalité par la présente avise la MRC du Granit de son refus de tout type d'offre de service d'informaticien ou d'archiviste offert par la MRC du Granit.

**Que** la présente résolution soit transmise à la directrice générale de la MRC.

**6 - SERVICE INCENDIE**

**6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie**

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

21-05-150

**6.2 - Adoption du programme d'entraînement des pompiers de la municipalité de Nantes**

**Sur la proposition de** monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame



N° de résolution  
ou annotation  
**21-05-151**

Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes adopte le programme d'entraînement des pompiers.

### **6.3 - Utilisation du feu vert clignotant**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en vigueur du Règlement sur le feu vert clignotant par le décret 25-2021 fixe les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

**CONSIDÉRANT QUE** pour obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec, un des critères d'admissibilité est que l'autorité municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Nantes est l'autorité responsable du service de sécurité incendie de la municipalité de Milan.

**CONSIDÉRANT QUE** le pompier autorisé à utiliser le feu vert clignotant, en cas d'appel provenant d'un service de sécurité incendie, peut l'actionner lorsqu'il se dirige vers la caserne ou le lieu d'une intervention à l'aide de son véhicule personnel;

**CONSIDÉRANT QUE** le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard;

**CONSIDÉRANT QUE** le véhicule personnel muni d'un feu vert clignotant n'est toutefois pas considéré comme un véhicule d'urgence et qu'en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le Code de la sécurité routière;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est d'avis que l'utilisation du feu vert clignotant permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur les lieux de l'incendie lors d'un appel;

**En conséquence, il est proposé par madame Lynda Bouffard, appuyé par monsieur Yvan Arsenault et résolu à l'unanimité de :**

Autoriser, dans les limites et selon les conditions prévues au Règlement sur le feu vert clignotant, l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du Service de sécurité incendie de la municipalité de Nantes.

**21-05-152**

### **6.4 - Délégation des recommandations pour une demande d'utilisation du feu vert clignotant**

**CONSIDÉRANT** l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) qui permet à certaines conditions à un pompier d'utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du Règlement sur le feu vert clignotant qui fixent les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

**CONSIDÉRANT** la résolution adoptée par la municipalité afin de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;



N° de résolution  
ou annotation

21-05-153

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement sur le feu vert clignotant, le pompier qui veut obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec pour utiliser un feu vert clignotant doit notamment obtenir une recommandation écrite favorable de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette recommandation peut être accordée si l'évaluation de son dossier d'emploi démontre qu'il respecte les protocoles et les directives du service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut déléguer la responsabilité de faire de telles recommandations;

**En conséquence, il est proposé par** monsieur Yvan Arsenault, appuyé par monsieur Adrien Quirion, et résolu à l'unanimité de :

De déléguer au directeur incendie la responsabilité de faire les recommandations à l'égard de tout pompier du Service de sécurité incendie au soutien d'une demande à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'utilisation du feu vert clignotant conformément aux dispositions du Règlement sur le feu vert clignotant.

#### **6.5 - Formation des pompiers pour l'utilisation du feu vert clignotant**

**ATTENDU QUE** l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) a développé, en collaboration avec ses partenaires, une formation sur l'utilisation d'un feu vert clignotant. La formation, d'une durée d'environ 3 heures, s'adresse à tous les pompiers et pompières (à temps plein, à temps partiel et volontaire).

**ATTENDU QUE** la formation sur les Règles d'utilisation du feu vert clignotant sera offerte en ligne à partir du 5 avril 2021. Essentielle pour l'ensemble des pompiers œuvrant au sein d'un service de sécurité incendie, cette formation leur permettra d'utiliser un feu vert clignotant lorsqu'ils devront utiliser leur véhicule personnel pour un déplacement d'urgence vers la caserne ou sur les lieux d'une intervention.

**ATTENDU QUE** cette formation est obligatoire tel qu'indiqué dans le Règlement sur le feu vert clignotant et portera principalement sur :

- l'importance du respect du Code de la sécurité routière;
- la gestion de la conduite avec un feu vert clignotant en fonction;
- installation sécuritaire dans l'habitacle du véhicule.

**ATTENDU QUE** le coût de la formation est de 90,05 \$ ( hors taxes) par pompier, incluant les frais d'inscription, la formation et la certification.

**ATTENDU QUE** la note de passage pour réussir le test administré à la fin de la formation est de 80 %.

**ATTENDU QUE** la mention de réussite sera par la suite transmise à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et une attestation sera délivrée au pompier.

**Sur la proposition de** monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes offre aux pompiers de la municipalité de Nantes intéressés à avoir un feu clignotant vert la formation de l'École nationale des pompiers du Québec sur l'utilisation du feu vert clignotant.

**Que** la dépense liée à la formation des pompiers soit affectée au poste budgétaire 02-220-00-454.





N° de résolution  
ou annotation

21-05-154

**Que** la municipalité procède à l'achat de clignotants verts aux pompiers qui ont réussi leur formation et obtenu le certificat d'autorisation de la SAAQ.

**Que** la dépense pour l'achat des clignotants verts soit affectée au poste budgétaire 02-220-00-641.

**Que** les dépenses pour la formation sur l'utilisation d'un feu vert clignotant et l'achat de clignotant et autres frais liés à la formation du directeur incendie que la municipalité doit assumer soit à moitié facturé à la Régie des rivières s'il est possible.

#### **6.6 - Embauche de monsieur Sébastien Boulet à titre de pompier volontaire**

**ATTENDU QUE** monsieur Martin Dumont et monsieur Jean Luc Montmagny ont démissionné de leur poste de pompier volontaire;

**Sur la proposition de** monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes embauche monsieur Sébastien Boulet à titre de pompier volontaire selon les conditions de la loi sur les normes de travail;

**QUE** le certificat Pompier I décerné à son nom par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) soit déposé au directeur général.

**QUE** le taux horaire lors des interventions soit de 20,62\$;

**QUE** le taux horaire des formations et des pratiques du pompier soit au salaire minimum en vigueur;

**QUE** le taux horaire des réparations, inspections des camions et le travail en caserne pour l'année 2021 soit de 15,30\$;

**QU'**il doit être présent aux différentes formations et pratiques que le directeur incendie organise dans le cadre du programme d'entraînement;

#### **7 - SERVICE DE VOIRIE**

##### **7.1 - Rapport de l'inspecteur de voirie**

Le conseil a pris connaissance lors de la séance de travail des tâches énumérées aux agendas des opérateurs de voirie envoyés par courriel.

Le directeur général explique certains travaux à réaliser sur le rang Saint-Joseph, l'achat d'outil requis par la voirie et donne information sur le service de voirie.

##### **7.2 - Achats et travaux du mois - voirie**

Le conseil a pris connaissance des achats.

21-05-155

##### **7.3 - Paiement pour le service d'entretien des chemins par Travaux Agricoles Richard Lapointe**

**Sur la proposition de** monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes procède au paiement de la facture numéro 947325 pour le service d'entretien des chemins par la compagnie "travaux Agricoles Richard Lapointe" au montant de 1 342,34\$ taxes incluses.

21-05-156

##### **7.4 - Paiement pour les travaux d'installation de caméras**



N° de résolution  
ou annotation

21-05-157

**Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes procède au paiement de la facture numéro 7331 pour le service d'installation et configuration des caméras de sécurité à la compagnie 9399-8052 Québec inc. (CTMatic) au montant de 2 609,33\$ taxes incluses.**

**Que le montant du surplus non affecté égal au cout du projet soit affecté à la dépense pour couvrir la dépense en immobilisation.**

#### **7.4.1 - Avis de rappel au directeur de service incendie**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a ordonné l'installation de caméra de sécurité à l'intérieur du garage municipal et la caserne de pompier, mais aussi à l'extérieur de ces bâtiments;

**ATTENDU QUE** le but de faire installer des caméras de sécurité est la protection des entrées des bâtiments contre les méfaits;

**ATTENDU QUE** le directeur général a donné les directives en personne sur les lieux le 27 avril 2021 à la responsable de la compagnie CTmatic;

**ATTENDU QUE** les directives du directeur général à la compagnie CTmatic étaient d'installer trois caméras intérieures dirigées sur les portes intérieures dans 2 à la caserne et 1 au garage municipal et d'installation de 3 caméras extérieures pour assurer une sécurité des différents matériels entreposés dans la cour du garage.

**ATTENDU QUE** le directeur général en collaboration avec le directeur incendie et l'inspecteur de voirie ont été satisfait des emplacements;

**ATTENDU QUE** le 7 mai 2021, le conseiller monsieur Yvan Arsenault a constaté que l'installation des caméras n'a pas respecté les directives du conseil et qu'il a avisé le directeur général;

**ATTENDU QUE** le directeur général a immédiatement contacté la compagnie afin de faire respecter les directives;

**ATTENDU QUE** le directeur général à enquêter pour savoir qui a demandé à la compagnie CTmatic de modifier les directives données le 27 avril 2021;

**ATTENDU QUE** la responsable de la compagnie CTmatic madame Carole Turgeon a informé le directeur général que c'est par sa propre initiative qu'elle a décidé de modifier les directives à la suite d'une discussion avec le directeur incendie et qu'elle procédera aux travaux de correction sans frais pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** monsieur le conseiller monsieur Adrien Quirion s'est informé auprès du technicien de CTmatic pour l'informer que c'est monsieur Éric Côté qui a ordonné le changement de directive afin de ne pas installer des caméras à l'intérieur de la caserne;

**Sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité que le directeur général donne la présente résolution comme avis de rappel à l'ordre au directeur incendie afin de l'informer que les directives du conseil ou de celui du directeur général ne doivent pas être changées sans un avis contraire du conseil ou du directeur général.**

**Que** copie de la présente résolution soit classée dans le dossier personnel du directeur incendie, monsieur Éric Côté.

21-05-158

#### **7.5 - Service d'entretien de la génératrice**



N° de résolution  
ou annotation

21-05-159

**Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes procède au paiement et la signature du contrat de service annuel pour l'entretien de la génératrice d'urgence au montant de 666,86\$ taxes incluses aux conditions énumérées dans la soumission numéro 12347 de la compagnie "DRUMCO énergie".**

**Que le directeur général ou le maire signe le contrat.**

#### **7.6 - Rapport d'inspection des rues du développement Bercail**

Le directeur général résume le rapport des tests de sol réalisés par EXP.

21-05-160

#### **7.7 - Soumission pour la fourniture et la livraison du MG-20b pour la rue Charles**

**Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes procède au rechargement de la rue Charles pour une quantité maximale de 630 tonnes aux prix de 21,23\$ taxes incluses la tonne livrée sur la rue Charles et la compaction si nécessaire à un taux de 115\$/h hors taxes.**

21-05-161

#### **7.8 - Services professionnels pour le contrôle des matériaux dans le projet de réfection de la rue Notre-Dame et le Rang Saint-Joseph**

**ATTENDU QUE** la municipalité a un projet de réfection d'infrastructure sur une partie de rue Notre-Dame et le rang Saint-Joseph;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'avoir un contrôle de matériaux durant les travaux par une firme spécialisés;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les offres suivantes :

| <b>Firmes</b> | <b>Soumissions avec taxes</b> |
|---------------|-------------------------------|
| Englobe       | 23 816,50 \$                  |
| Solmatech     | 25 051,91 \$                  |
| EXP           | 25 285,30 \$                  |

**Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes accepte la soumission de la compagnie "Englobe" pour offrir à la municipalité les services professionnels de contrôle des matériaux dans le cadre du projet de réfection d'infrastructure de la rue Notre-Dame et le rang Saint-Joseph.**

21-05-162

#### **7.9 - Rapiéçage d'asphalte sur une partie de la rue Laval ( entre le 2281 et 2307 rue Laval)**

**Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu à l'unanimité que le directeur général achemine une demande de prix à la compagnie Pavage Orichefqui pour le rapiéçage d'asphalte.**

### **8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**

#### **8.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées**

Les élus ont pris connaissance du rapport de l'opérateur en eaux usées.



N° de résolution  
ou annotation

21-05-163

## 9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

### 9.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Jacques Pichardie.

### 9.2 - Demande de modification d'une zone de limitation de vitesse au MTQ afin d'agrandir la zone de 50km/h sur la route 214

**Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard**, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes procède à une demande auprès du MTQ afin d'augmenter la zone de 50 km/h sur route 214 jusqu'à la limite du périmètre urbain et qu'une zone tampon de 70km/h soit instaurée avant d'entrer dans la zone de 50km/h sur la route 214.

21-05-164

## 10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

### 10.1 - Adoption des comptes

**Sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par madame Lynda Bouffard**, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant 280 817,84 \$ en référence aux chèques numéros 2021000246 à 2020000306, 202190228 à 202190275 et d'autoriser le directeur général, secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

|  |                      |
|--|----------------------|
| Administration générale:                 | 29 868,48 \$         |
| Sécurité publique:                       | 11 071,33 \$         |
| Transport:                               | 18 300,73 \$         |
| Hygiène du milieu:                       | 50 251,31 \$         |
| Aménagement, urbanisme et développement: | 8 792,12 \$          |
| Loisirs et culture:                      | 33 558,52 \$         |
| Remises de l'employeur:                  | 11 912,11 \$         |
| Dépenses d'investissement                | 117 063,24 \$        |
| <b>Total des chèques émis:</b>           | <b>280 817,84 \$</b> |

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

21-05-165

## 11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

### 11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 11 mai 2021

Le conseil a pris connaissance du rapport.

21-05-166

### 11.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 11 mai 2021

**Sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Yvan Arsenault**, il est résolu à l'unanimité que les élus acceptent les dépenses autorisées contenues dans le registre déposé pour le mois.

**Que** la somme de 636,80\$ soit payé au directeur général afin de lui rembourser les frais liés à l'immatriculation la niveleuse.

## 12 - RAPPORT DU MAIRE



N° de résolution  
ou annotation

21-05-167

Le directeur général fait état des projets suivants :

- Rapport du 1er trimestre 2021 d'Énergie du Granit.
- Projet de Ligne d'électricité Appalaches-Maine.
- Projet de la voie de contournement (rencontre avec le représentant de Transport Canada).

### 12.1 - Achat d'un arrangement floral afin de rendre hommage à la mère du maire de la municipalité de Nantes

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité d'envoyer un arrangement floral pour les funérailles de la mère de monsieur Jacques Breton.

Que le directeur général procède à l'achat et l'envoi des arrangements auprès de "Les Merveilles D'Anabelle".

### 13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'absence de correspondance.

### 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

21-05-168

#### 14.1 - Ouverture de l'OTJ (Organisation de Terrain de jeux) pour 2021

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Yvan Arsenault, il est résolu en majorité que la municipalité procède à l'ouverture de l'OTJ durant la période du 29 juin 2021 au 20 août 2021.

Que le service est offert uniquement pour les résidents de la municipalité de Nantes, et ce sans le service de garde;

Que la municipalité procède à l'embauche d'une coordinatrice et de 8 animateurs;

Que le 1er juillet et durant la semaine du 18 juillet au 24 juillet le service soit non offert;

Que le directeur général en temps et lieu prenne les mesures adéquates en matière d'achat d'équipement de désinfection pour le tenu de l'OTJ en période de pandémie;

Que les salaires et couts d'inscription pour l'année 2021 soient de

| Titre                               | Taux de l'heure et frais |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Service régulier pour les résidents | 275\$                    |
| Voyage de fin de saison             | 25\$                     |
| Animateur (trice) sans expérience   | 14.00 \$/h               |
| Animateur (trice) avec expérience   | 15.04 \$/h               |
| Coordonnatrice                      | 16.32 \$/h               |



N° de résolution  
ou annotation

21-05-169

Monsieur Adrien Quirion a voté contre la résolution.

#### 14.1.1 - Prise de position de monsieur Adrien Quirion sur l'ouverture de l'OTJ

Monsieur Adrien Quirion avise le conseil que l'organisation de l'OTJ a été faite au contraire de la décision du conseil et que cette situation semble être faite sous la table. Madame Lynda Bouffard qui est responsable du comité SAE et le porte projet de l'OTJ 2021, informe monsieur Adrien Quirion que l'organisation de l'SAE est primordiale pour les citoyens de la municipalité surtout que l'année passée la municipalité n'a offert aucun service pour les petits. De ce fait, la municipalité a pour devoir d'offrir et de promouvoir un SAE 2021 surtout que la municipalité est maintenant SAE +.

Monsieur Adrien Quirion informe Lynda Bouffard qu'il est sur le comité SAE et qu'il n'est pas au courant des projets pour du SAE que cette situation est inacceptable et qu'il n'est pas d'accord avec l'actuelle organisation de l'OTJ. Madame Lynda Bouffard explique que monsieur Quirion ne sait jamais impliquer à l'organisation de l'OTJ en plus d'avoir eu des rapports d'organiseurs de l'OTJ dans les années précédentes qui indiquent des comportements inappropriés de sa part tels que la surveillance d'employé. Madame Bouffard explique les biens faits de l'OTJ pour la municipalité que ce soit en matière d'image pour la municipalité ou pour les citoyens. Elle souligne aussi que la communication a été promptement faite avec une explication des restrictions particulières due au COVID. Elle fait remarquer que les citoyens ont bien reçu les informations et sont compréhensifs de la situation.

Madame Bouffard souligne que le fait de ne pas avoir appelé monsieur Quirion et monsieur Arsenault sur l'organisation du SAE n'est qu'un malencontreux oubli et que cette situation sera corrigée à l'avenir.

À la lumière du débat entre les conseils sur le sujet du SAE, il est conclu qu'une meilleure communication doit être faite.

21-05-170

#### 14.2 - Soumission pour des modules de jeux à l'ACLN

**Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion**, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes procède à l'achat d'un module de jeu ayant pour référence LA-16004 de couleur rouge auprès de la compagnie Jambette au prix de 4 368.40\$ hors taxes.

**Qu'afin de couvrir la dépense d'immobilisation**, une somme équivalente du surplus non affecté soit affectée à l'achat et l'installation du module de jeux .

**Que la municipalité procède à la commande et au paiement sur réception de factures**, du produit H-13018 et deux produits S-2156 afin de procéder à la réparation de module jeux à l'ACLN tel que soumissionné par la compagnie Jambette.

21-05-171

#### 14.3 - Addenda à la soumission d'entretien de gazon (Vincent Breton)

**Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion**, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes accepte l'addenda à la soumission de monsieur Vincent Breton pour l'entretien du terrain de secteur Laval-Nord pour un cout supplémentaire de 1 000\$.

21-05-172

#### 14.4 - Soumission pour l'entretien des modules de jeux à l'ACLN



N° de résolution  
ou annotation

21-05-173

**Sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Yvan Arsenault, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes accepte la soumission de monsieur Vincent Breton pour l'entretien des modules de jeux à l'ACLN pour le montant de 1 000\$.**

#### 14.5 - Achat de cache câble et d'extension pour la télé

**Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes autorise le remboursement d'achat d'un cache câble et d'une extension électrique que le maire de la municipalité a effectuée pour une installation adéquate de la télé de la salle du conseil.**

21-05-174

#### 14.6 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

**ATTENDU QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**ATTENDU QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**ATTENDU QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**ATTENDU QUE** le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la fondation Émergence dès 2003;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**Sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.**

**Que** la municipalité hisse le drapeau arc-en-ciel pour le 17 mai au parc Lionel;

**Que** la journée soit soulignée sur le réseau social de la municipalité;

#### 15 - DONS ET COMMANDITES

21-05-175

##### 15.1 - Don à la fondation "Maison la Cinquième Saison"

**Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Nantes fait un don de 1 000\$ à la fondation "Maison la Cinquième Saison".**

**Que** la municipalité accepte que son nom soit divulgué;

#### 16 - QUESTIONS DIVERSES

21-05-176

#### 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE




N° de résolution  
ou annotation

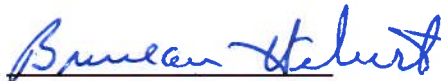
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.



Bruneau Hébert  
Conseiller Dist.1

  
Ali Mohammed Ayachi  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

Je, **Bruneau Hébert**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Bruneau Hébert  
Conseiller Dist.1